



**Conseil des Affaires Administratives et Financières
Zone Amlasud
19 mars 2026 11h Buenos Aires
ID de réunion : Zoom : ID : 705 718 5975
Code : 566 171**

Présents : ALVAREZ Fabrice, GIRAUD-CLAUDE-LAFONTAINE Didier, LE DILY Jérôme, LEHMANN Peggy, POUILLET Jean-Joseph (zoom), RAUFAST Régis, SAUVAGE Ludovic, STURBAUT Françoise

Excusés : DEPETRIS Frederic

Absents : VALDMAN Deborah

La séance s'ouvre en présentiel et distanciel (zoom) à 11h10, heure de Buenos Aires.

Elle est présidée par M Regis RAUFAST.

8/10 votants sont présents

Désignation du secrétaire de séance : M Alvarez.

L'ordre du jour de la convocation sera le suivant :

1. Vérification du quorum
2. Désignation du secrétaire adjoint de séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du compte rendu du précédent CAAF
5. Point financier : BR2 2025 – BI 2026 – COFI 2025
6. Retour du CPS :
 - Présentation du PRF – AFE – AFZ –
 - Validation définitive des inscriptions aux AFZ proposées par le CPS
 - AP Subvention AP (ventilation des subventions)
7. Point élections CAAF 2026 (Calendrier et modalités)
8. Questions diverses

Point N° 1 : Vérification du quorum.

8 membres sont présents sur 10, le quorum est atteint.

Point N°2 : Désignation du secrétaire adjoint de séance.

Fabrice ALVAREZ est le secrétaire adjoint de cette séance.

Point N°3 : Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Délib 2026-01 : L'ordre du jour est adopté à l'unanimité : 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Point N°4 : Adoption du compte rendu du précédent CAAF du 31 octobre 2025
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délib 2026-02 : Le compte rendu du CAAF du 31 octobre 2025 est adopté à l'unanimité : 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Point N°5 : Point financier BR2 2025 et compte financier 2025

Ce point a pour objectif de présenter le budget rectificatif 2 de 2025 qui n'avait pas pu être présenté lors du dernier CAAF à la suite du report du CA de l'AEFE et le compte financier 2025.

La discussion s'est d'abord concentrée sur le Budget Rectificatif 2 (BR2) de 2025. Les crédits de missions ont pu être baissés de 392 millions de pesos car le nombre de missions réalisées était en baisse (80 contre 97 au budget), et le coût des billets d'avion n'ont pas connu l'inflation attendue au moment de la construction du budget. D'autres ajustements à la marge, tous liés à la variation du taux de change.

Ces variations permettent un résultat budgétaire prévisionnel négatif de 426 millions contre 590 prévu en BR1.

Délib 2026-03 : Le CAAF donne un avis favorable au budget rectificatif 2 à l'unanimité : 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Madame Lehmann présente ensuite le compte financier 2025. Les recettes ont été réalisées à hauteur de 89% ce qui est un bon résultat sachant que le taux de recouvrement des IRF en 2025 est de 77%. Les dépenses quant à elles ont été dépassées car suite à la baisse des crédits en BR2 il s'est avéré nécessaire de les augmenter pour couvrir les factures des master MEEF arrivées en fin d'année (56 millions)

Le solde budgétaire au 31 décembre est donc de – 556 millions. Une fois intégrés les encaissements et décaissements non budgétaires, le résultat de trésorerie est positif de 283 millions.

Pour le budget 2026, il est rappelé que les futurs ajustements budgétaires ne serviront plus à ajouter des crédits mais simplement à libérer les crédits non consommés. Cette nouvelle contrainte impose une vigilance accrue et une gestion prévisionnelle très stricte des dépenses pour l'ensemble de la zone.

Enfin, une incertitude pèse sur la subvention e-nov destinée aux salles de formation des établissements de Santiago et Buenos Aires. Bien qu'une validation verbale ait été obtenue de Gérard, aucune notification formelle n'a été reçue. L'IRF n'engagera aucune dépense avant qu'aucune notification officielle n'ait été reçue.

Délib 2026-04 : Le CAAF donne un avis favorable au compte financier 2025 à l'unanimité : 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Subventions et AP

Ce point fait suite à la réunion du Conseil Pédagogique et Scientifique (CPS) et concerne la répartition des subventions allouées aux différentes Actions Pédagogiques (AP) proposées par les établissements. L'objectif est de valider la ventilation budgétaire proposée.

Le CPS a proposé une répartition qui aboutit à une allocation totale de 17 470 euros. Une discussion a eu lieu sur la stratégie d'allocation, et il a été convenu de conserver une réserve financière. Cette marge de manœuvre est jugée prudente pour répondre à des besoins imprévus.

Il a également été rappelé que toutes les demandes ne sont pas éligibles. Certaines propositions ont été écartées car elles ne respectaient pas la note de cadrage de l'agence, notamment celles incluant des transport 'élèves ou une part importante d'investissement dans du matériel, qui n'est pas subventionnable.

Délib 2026-05 : Le CAAF donne un avis favorable à la ventilation du COFFI 2025 à l'unanimité : 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Point N°6 : Retour du CPS :

- Présentation du PRF – AFE – AFZ –
- Validation définitive des inscriptions aux AFZ proposées par le CPS
- AP Subvention AP (ventilation des subventions)

Cette section est consacrée à la présentation du Plan Régional de Formation (PRF), avec un focus particulier sur les Actions de Formation en Établissement (AFE). L'enjeu est de prendre connaissance du plan, d'en discuter les aspects opérationnels et financiers, et d'identifier les points de vigilance.

Le plan de formation pour l'année comprend un total de 113 AFE, réparties comme suit : 39 pour le premier degré, 48 pour le second degré et 26 en inter-degré. Ces actions généreront environ 80 déplacements de formateurs. Un point de vigilance financier important a été soulevé concernant une nouvelle typologie de formation : les AFE inter-établissements Mme Lehmann alerte le conseil sur les risques associés : « **Je comprends l'intérêt du montage de la formation, mais il faut qu'on ait la vigilance financière. Parce que c'est demi-AFZ, demi-AFE qui peut engendrer une dizaine de personnes qui voyagent.** »

Un autre défi majeur concerne la gestion des participants. Les formateurs remontent des difficultés récurrentes liées à l'instabilité des listes d'inscrits. Il a été rapporté que les formateurs les listes de participants qu'ils ont ne correspondent pas aux réellement présents. Ce problème a des implications à la fois pédagogiques et financières, et souligne un besoin d'améliorer la coordination et une implication des chefs d'établissement

Décision : Le CAAF prend acte pour avis de l'ensemble du Plan Régional de Formation (PRF) présenté, incluant la structure des AFE.

Délib 2026-06 : Le CAAF donne un avis favorable à la structure des AFZ et des AFE présentées au CPS à l'unanimité : 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Point N°7 : Point élections CAAF 2026 (Calendrier et modalités)

Le dernier point à l'ordre du jour concerne le renouvellement du CAAF prévu pour 2026. L'objectif est d'acter le lancement du processus électoral et de définir les premières étapes.

Le cadre de ces élections est défini par la circulaire de l'agence datée du 18 décembre 2024. Cette circulaire prévoit la mise en place de 10 collèges électoraux pour la zone, incluant un représentant des parents d'élèves de l'IRF. Les listes de candidats devront compter des trinômes (un titulaire et deux suppléants) faute de quoi elles ne seront pas acceptées. M Raufast a informé le conseil de son intention de préparer et de diffuser prochainement les documents nécessaires à l'organisation du scrutin.

Le Président a détaillé la marche à suivre il transmettra le calendrier et la circulaire aux membres de l'IRF avant envoi aux chefs d'établissement, il a également souligné la difficulté de pourvoir tous les postes de représentants, en se basant sur l'expérience d'autres zones, ce qui renforce la nécessité d'une communication claire et d'une mobilisation active. Une demande de rétro-planning a été formulée par un membre pour structurer les échéances, ce que le Président s'est engagé à fournir.

Action : Le Président du CAAF est chargé de préparer le calendrier électoral (rétro-planning) ainsi que la circulaire officielle qui sera envoyée aux établissements pour lancer le processus des élections 2026.

Le lancement du processus de renouvellement du CAAF est donc officiellement acté. Les prochaines étapes consisteront en la finalisation et la diffusion des documents cadres par le Président, marquant le début de la période électorale.

Point N°8 : Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h25, heure de Buenos Aires

Document généré par Dicte.ai et édité